

Le calendrier de déclaration des revenus 2022 est connu !



© 2023 Les Echos Publishing

Comme chaque année, vous devrez bientôt souscrire une déclaration personnelle de revenus et la transmettre au service des impôts. À ce titre, le calendrier de déclaration des revenus 2022 vient d'être dévoilé.

Les dates de déclaration

Les contribuables qui déclarent leurs revenus sous forme papier ont jusqu'au jeudi 22 mai 2023 à minuit pour déposer leur déclaration d'ensemble des revenus (y compris pour les résidents français à l'étranger). Les contribuables qui déclarent leurs revenus par internet bénéficient, quant à eux, de délais supplémentaires qui varient selon leur département de résidence. La date limite est ainsi fixée au :

- jeudi 25 mai 2023 à minuit pour les départements n° 01 à 19 et les non-résidents ;
- jeudi 1^{er} juin 2023 à minuit pour les départements n° 20 à 54 ;
- jeudi 8 juin 2023 à minuit pour les départements n° 55 à 974/976.

Précision : les contribuables dont la valeur du patrimoine immobilier taxable au 1^{er} janvier 2023 excède 1,3 M€ doivent indiquer le détail et l'estimation des biens composant ce patrimoine sur une annexe n° 2042-IFI à la déclaration de

revenus.

Le service de déclaration en ligne ouvrira ses portes le jeudi 13 avril 2023. Une fois la déclaration des revenus effectuée, les avis d'imposition seront disponibles dans l'espace Particulier des contribuables entre juillet et septembre prochain.

www.impots.gouv.fr

© 2023 Les Echos Publishing